

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2013

Mr le Maire a sollicité, conformément à l'article L2121-12 du CGCT l'accord
du Conseil Municipal pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- 27 : Achat éventuel de la parcelle B 787

Cet accord a été donné à l'unanimité

Le 16 juillet 2013 à 19 heures le Conseil Municipal de Châtillon/Cluses,
légalement convoqué le 9 juillet 2013, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la présidence de Monsieur Bernard Cartier, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal :

Présents: Messieurs CARTIER, GUYOT, HUGARD, POURRET,
JORDANIS, CHANCEREL, GUICHARD, BAUD, BETEMS,
Madame FOURNIER

Absent : Mmes Rassiât et Lathuille

Absents excusés : Mr Lavanchy

Procurations : Mme Orsat à Mr Guyot, Mr Grangerat à Mr Pourret

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

VOTANTS : 12

❖ Déclassement d'un chemin rural :

En date du 23 mai dernier, trois habitants du hameau de la Grange des Perriers ont demandé le déclassement du chemin rural traversant les parcelles B 439-444-445-446-447-448-449.

Le maire a rappelé au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de traiter ces demandes au cas par cas en tenant compte des éléments suivants :

- Présence éventuelle de réseaux secs ou humides
- Développement ultérieur de l'assainissement collectif
- Exécution d'autres travaux sur les réseaux

Dans ce cas précis, le fait de conserver cette portion de chemin ferait gagner à la Commune 270 mètres environ sur les canalisations futures en sachant que le prix du mètre linéaire est d'environ 350 € soit 94 500€.

Devant cette évidence, le Conseil a **refusé à l'unanimité** le déclassement de ce chemin.

❖ C C M G : Représentativité

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le nombre de conseillers communautaires répartis selon le tableau ci-dessous :

<u>COMMUNE</u>	<u>POPULATION MUNICIPALE</u>	<u>NOMBRE DE SIEGE</u>
Châtillon	1 185	3
Mieussy	2 116	4
Morillon	563	3
La Rivière Enverse	451	3
Samoens	2 305	4
Sixt Fer à Cheval	796	3
Taninges	3 398	5
Verchaix	664	3
	11 478	28

❖ **Assainissement collectif : 1^{ère} tranche**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** à :

Confirmé la nécessité pour la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES d'avoir accès aux réseaux d'assainissement collectif de Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, situés à CLUSES, du collecteur intercommunal et de la station d'épuration du SIVOM de la Région de Cluses, située à MARIGNIER, afin de résoudre les difficultés qu'elle subit en matière d'assainissement collectif ;

Demandé à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires auprès de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, afin d'obtenir l'accord de principe de cet établissement public de coopération intercommunale pour bénéficier de l'accès à ses réseaux d'assainissement collectif situés à CLUSES ;

Autorisé Monsieur le Maire à engager des négociations portant sur les éventuelles conditions financières liées à l'utilisation des réseaux d'assainissement de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Demandé à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires auprès du SIVOM de la Région de Cluses, afin d'obtenir l'accord de principe **de cet établissement public de coopération intercommunale pour que soit utilisé** le collecteur intercommunal et pour que soient traités les effluents de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES par la station d'épuration située à MARIGNIER ;

Autorisé Monsieur le Maire à engager des négociations portant sur les éventuelles conditions financières liées à l'utilisation de cet équipement ;

Autorisé Monsieur le Maire à engager toutes les études nécessaires à la réalisation de cette opération de raccordement et à signer tout document s'y rapportant ;

Autorisé Monsieur le Maire à solliciter toutes les demandes de subvention relatives à cette opération de raccordement et à signer tout document s'y rapportant.

❖ **SIVOM de Cluses : Nouveaux statuts :**

Les nouveaux statuts du SIVOM de Cluses ont été approuvés à l'**unanimité**.

❖ **SYANE : Convention de transfert :**

Concernant la révision des statuts, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'**unanimité pour l'option A** qui concerne l'investissement et recouvre le périmètre de la compétence telle qu'exercée jusqu'à présent par le Syndicat.

❖ **Demande de remboursement :**

Par courrier du 18 juin dernier des habitants du hameau de La Grange des Perriers ont présenté une facture de 451.58 € (jante et pneu éclaté). Sont incriminés les trous de la route suite à l'hiver rigoureux 2012.2013.

Dès le mois de mars la Commune a pris toutes dispositions pour lancer un appel d'offres afin de choisir un prestataire pour la réfection des routes du village mais des délais administratifs sont à respecter et les travaux de n'ont pu que débiter en juin. Ils ne sont toujours pas terminés à ce jour.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas faire droit à la demande de remboursement

❖ **Achat éventuel de la parcelle B 787 :**

Il a été décidé à l'unanimité d'acquérir la parcelle B787 d'une contenance de 528 m2 au prix de 20 € le M2.

Séance levée à 21 H 10

Fait à Châtillon/Cluses,

Le 16 juillet 2013

Le Maire :

B. CARTIER